

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

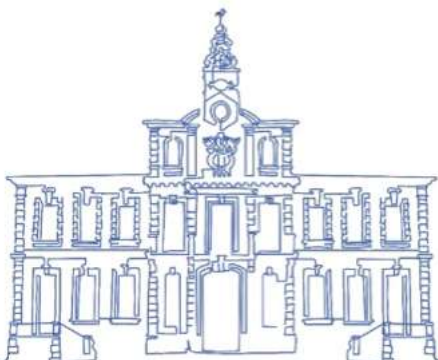
Publié le 18/04/2025

ID : 013-211300413-20250410-DEL_2025_33-DE



Rapport du Budget Primitif 2025

Conseil municipal du 10 avril 2025



Partie 1 : Les équilibres budgétaires au terme de l'exercice 2024

Partie 2 : La section de fonctionnement 2025

1. Les recettes de fonctionnement
2. Les dépenses de fonctionnement

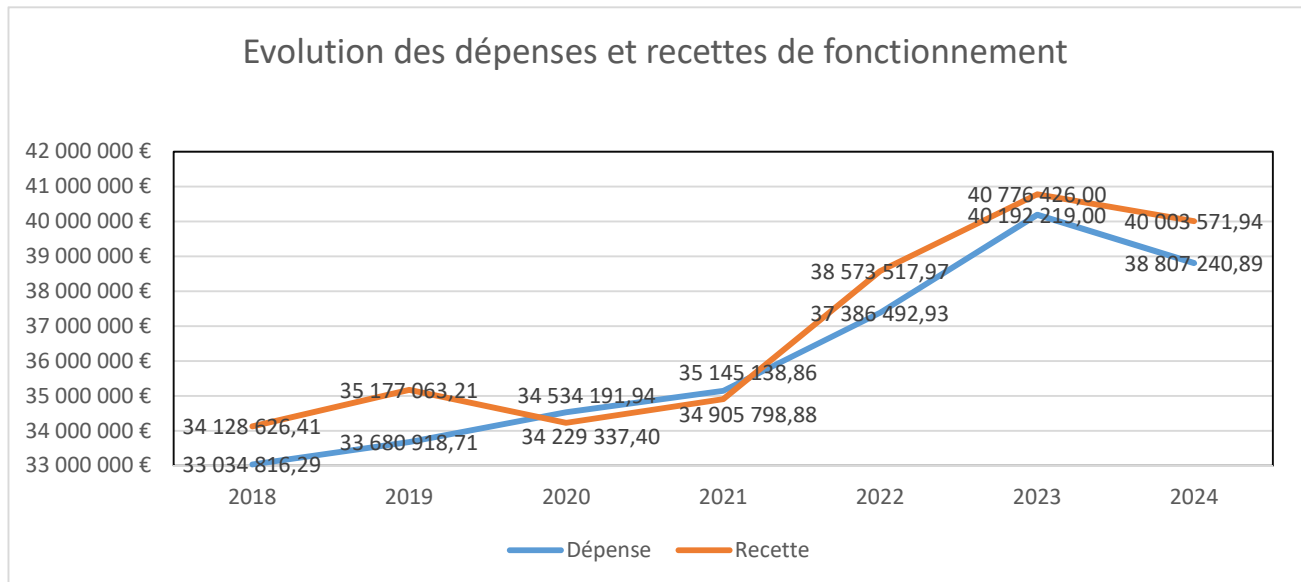
Partie 3 : La section d'investissement 2025

1. Les recettes d'investissement
2. Les dépenses d'investissement

Conclusion

Partie 1 : Les équilibres budgétaires au terme de l'exercice 2024

L'exécution du budget 2024 s'est fait une nouvelle fois, dans un contexte économique difficile avec l'inflation et un fort coût de l'énergie. Néanmoins, la gestion rigoureuse de la commune permet de baisser les dépenses de fonctionnement.



Ainsi, les recettes étant supérieures bien aux dépenses, la commune a pu dégager un résultat excédentaire en fonctionnement de 1 196 331,05 €, auquel est ajouté le report à nouveau de 13 582 143,82 €.

En conséquence, le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de 14 778 474,87 €.

Le résultat comptable 2024 de la section d'investissement est déficitaire de - 3 074 079,87 € auquel est ajouté le report à nouveau de 1 806 780,05 €.

En conséquence, le résultat cumulé de la section d'investissement est déficitaire de - 1 267 299,82 €.

Ces résultats seront repris au Budget primitif 2025.

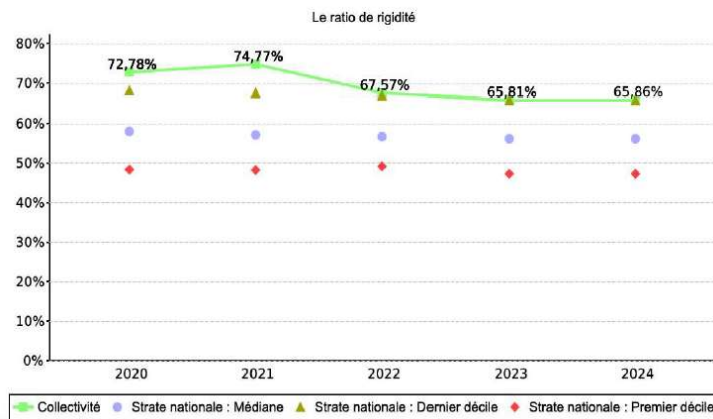
Evolution de l'épargne brute :

SYNTHESE						
EN K€	2020	2021	2022	2023	2023 recalculé	2024
Produit de fonctionnement	32 864	33 572	37 181	38 075	38 075	38 401
Contributions directes	10 178	10 102	11 670	12 551	12 551	13 216
TEOM	0	0	0	0	0	0
Autres recettes fiscales	1 516	2 132	2 135	2 261	2 261	1 874
Produit des services, du domaine et vente diverses	1 734	2 323	2 751	2 788	2 788	2 784
Reversement de fiscalité	4 392	4 392	4 392	4 484	4 484	4 657
DGF dotation globale de fonctionnement	724	667	517	533	533	494
Autre dotations et versement de l'Etat	641	985	1 478	2 033	2 033	1 423
Subventions et participations des partenaires	1 466	957	1 834	1 620	1 620	1 630
FNGIR et DCRTP	11 324	11 324	11 418	10 704	10 704	11 310
Ressources liées à la péréquation horizontale	246	259	261	239	239	187
Autres recettes	642	432	726	861	861	825
Charges de fonctionnement	31 838	32 625	34 756	37 243	36 557	35 895
Charges à caractère général	5 805	5 351	7 523	8 435	8 435	7 943
Charges de personnel nettes des remboursements	23 443	24 764	24 581	24 597	24 597	24 844
Autres charges de gestion courante	2 120	2 085	2 026	2 445	2 445	2 651
Reversement de fiscalité	0	0	0	0	0	0
FNGIR	0	0	0	0	0	0
Péréquation horizontale	58	0	0	118	118	199
Autres dépenses	145	176	394	1 489	803	149
Charges d'intérêts	267	249	229	157	157	108
Travaux en régie	0	0	0	0	0	0
Epargne de gestion	1 293	1 196	2 654	989	1 675	3 254
Epargne Brute	1 026	947	2 425	832	1 518	2 506
Remboursement du capital	787	707	725	2 706	736	654
Epargne Nette	230	240	1 700	-1 874	782	1 852
Dépense d'investissement	3 460	6 558	5 819	4 154	4 154	8 158
Dont dépenses d'équipement	3 418	5 966	5 695	4 149	4 149	8 025
Recettes d'investissement	4 996	5 363	3 630	3 491	3 491	3 788
Besoin de financement des investissements	-1 536	1 195	2 189	-663	-663	-4 370
Emprunts nouveaux	0	0	0	0	0	0
En-cours de dette au 31/12	9 236	8 528	7 804	5 144	5 144	4 490
Ratio de capacité de désendettement	9	9	3	6	3	2
Taux d'épargne brute	3,1%	2,8%	7%	2%	4%	7%

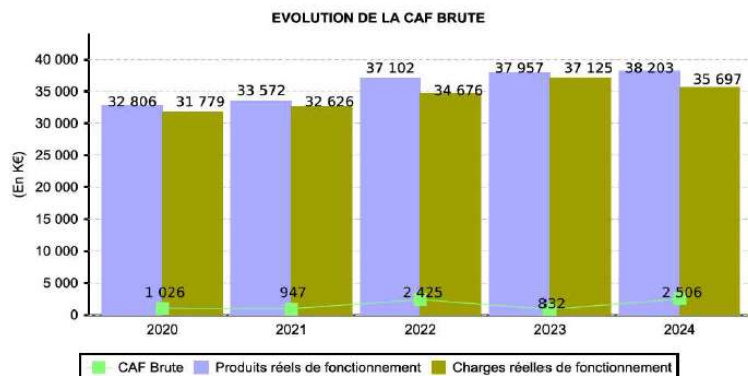
Pour rappel, en 2023, la commune avait décidé de rembourser de manière anticipée l'emprunt toxique afin de préserver son budget impacté par une forte progression des intérêts de la dette. Afin d'avoir une analyse plus fidèle à la réalité de l'exécution comptable 2023, la colonne « 2023 recalculé » a permis de connaître le résultat de la commune et son niveau d'épargne brute sans le remboursement anticipé de cet emprunt.

Principaux constats :

- Les charges réelles de fonctionnement ont diminué tandis que les produits réels de fonctionnement augmentent légèrement en 2024.
- Précisément, les charges réelles de fonctionnement diminuent de - 3,7 % soit - 1 348 K€ comparé à 2023, du fait de la forte baisse des charges financières qui reviennent à un niveau modéré. Les charges financières ont été divisées par 7,8 en 2024 (de 843 K€ à 108 K€). En effet, en 2023 un remboursement anticipé d'emprunt avait généré 686 K€ d'indemnités pour remboursement anticipé.
- Les charges de personnel sont contenues en 2024 (+ 1,68 %) après une forte hausse sur la période 2017-2021. Leur poids dans le total des charges de fonctionnement est de plus de 10 points au-dessus de la moyenne nationale. Le poids de ces charges laisse peu de marge de manœuvre à la commune avec un ratio de presque 70%.
- Les produits réels de fonctionnement progressent de 0,86 % par rapport à 2023, en raison des ressources fiscales suite à l'augmentation de 3,90 % des bases locatives prévue par la loi de finances 2024. A noter que les dotations et participations de l'Etat diminuent.
- Le ratio de rigidité qui se définit par la capacité de la commune à couvrir ses charges par les produits s'établit à 65,86 %. Ce ratio, en amélioration, place la commune sur le dernier décile (c'est-à-dire au sein des 10 % de communes ayant le ratio de rigidité le plus dégradé).

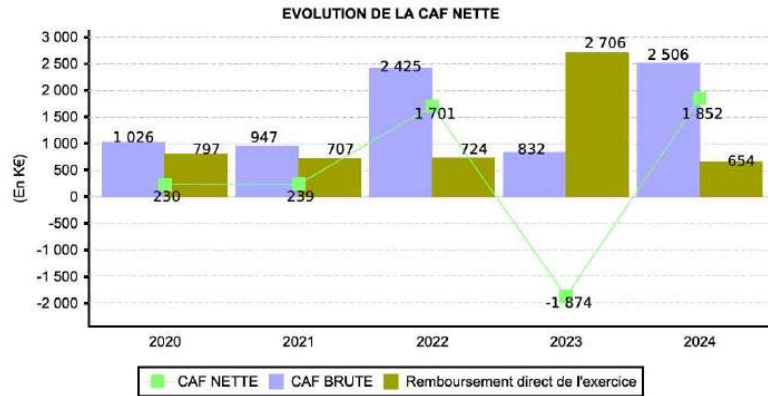


- Compte tenu de la progression des recettes réelles et des dépenses réelles en légère diminution, l'épargne brute de la commune (CAF brute) passe de 832 K€ en 2023 à 2 506 K€ en 2024, retrouvant son niveau de 2022.

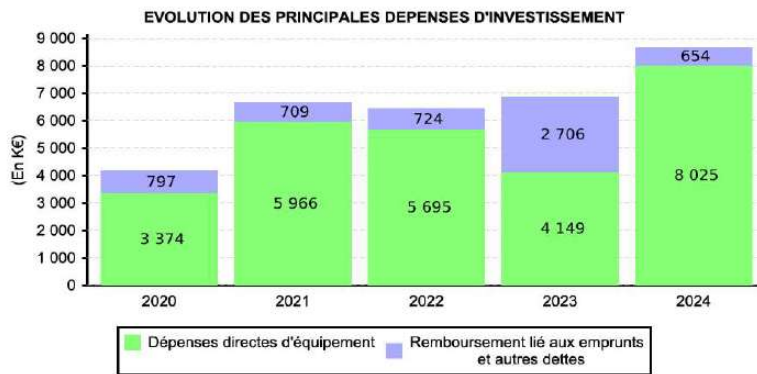




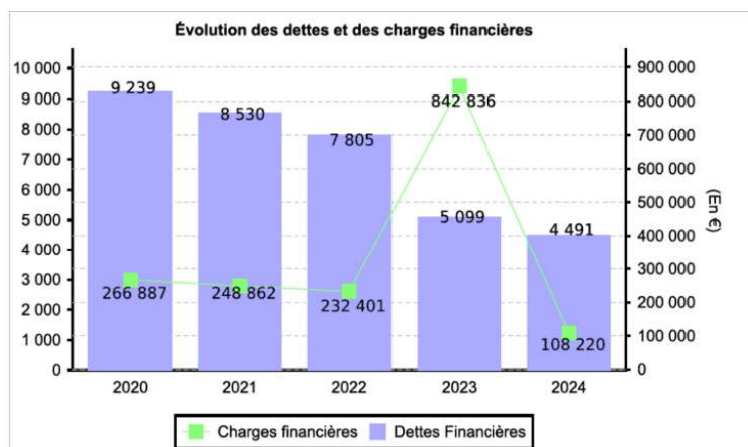
- ♦ La capacité d'autofinancement nette, qui participe aux financements des investissements, est à nouveau positive. La commune retrouve une marge d'autofinancement.



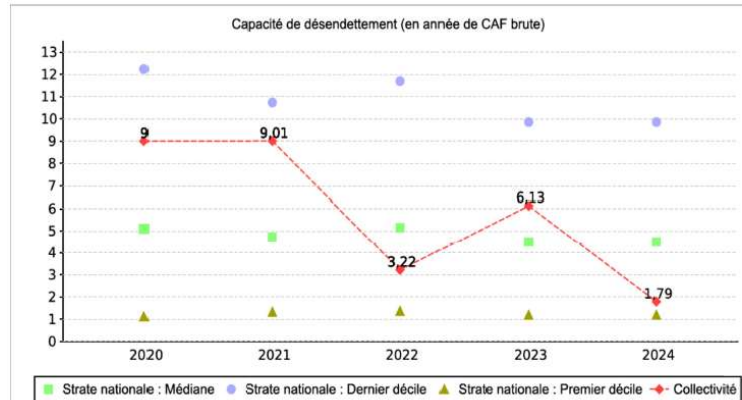
- ♦ Les dépenses d'équipement ont presque doublé en 2024 (de 4 149 K€ à 8 025 K€) et elles affichent un niveau en euro par habitant (373 €) proche du niveau national (395 € en 2023). Elles ont été financées par un prélèvement sur le fonds de roulement.



- ♦ N'ayant pas recours à l'emprunt en 2024, la commune dispose d'un encours au 31 décembre 2024 de 4 490 452,51 €. Cet encours représente 209 € par habitant contre 976 € à l'échelle nationale.



- ♦ La capacité de désendettement de la commune diminue donc fortement en 2024 passant de 6,13 années à 1,79 année, et devient inférieure à la médiane nationale (5 années). Cela signifie qu'il faudrait un peu moins deux ans de CAF brute pour que la commune puisse rembourser intégralement ses dettes. La commune peut donc être considérée comme étant en situation d'endettement faible, ce qui est un indicateur très favorable.



- ♦ La commune préserve un fonds de roulement et une trésorerie importante. Le fonds de roulement qui est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (dotations et réserves subventions d'équipement, emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation), est de 13 511 175 €. Il permet ainsi de couvrir le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses soit 138 jours de charges réelles, bien supérieur au seuil de 30 jours minimum conseillé par la doctrine financière.

	Évolution du fonds de roulement					Repères - 2024
	2020	2021	2022	2023	2024	Strate nationale
Fonds de roulement	17 085 083	17 008 938	17 196 065	15 388 924	13 511 175	
Fonds de roulement en €/hab	808	783	787	704	628	267
FDR en nombre de jours de charges réelles	196	190	181	151	138	70

- ♦ Il n'est pas constaté de besoin en fonds de roulement qui traduit le décalage de trésorerie en fin d'exercice entre les créances et les dettes.

En conclusion, la santé financière de la commune de Gardanne en 2024 s'est améliorée par rapport à l'année précédente, même si l'exercice 2023 était affecté par des charges exceptionnelles (remboursement anticipé de l'emprunt, et annulation de titres sur exercice antérieur). Elle retrouve ainsi une épargne brute et une CAF nette positive, indicateurs garant des équilibres budgétaires.

Partie 2 : La section de fonctionnement 2025

Le Budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 53 489 164,90 €.

1. Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	669 800,00	0,00	800 000,00	0,00	800 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 647 083,00	0,00	2 804 651,40	0,00	2 804 651,40
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	12 165 956,00	0,00	12 370 277,00	0,00	12 370 277,00
731	Fiscalité locale	15 287 300,00	0,00	15 125 994,00	0,00	15 125 994,00
74	Dotations et participations (3)	7 271 157,10	0,00	7 029 308,69	0,00	7 029 308,69
75	Autres produits de gestion courante (3)	789 840,00	0,00	565 824,38	0,00	565 824,38
Total des recettes de gestion courante		38 831 136,10	0,00	38 696 055,47	0,00	38 696 055,47
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		38 832 136,10	0,00	38 697 055,47	0,00	38 697 055,47
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	213 636,08		189 218,08	0,00	189 218,08
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		213 636,08		189 218,08	0,00	189 218,08
TOTAL		39 045 772,18	0,00	38 886 273,55	0,00	38 886 273,55
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						14 602 891,35
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						53 489 164,90

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues en légère baisse à 38,7 millions d'euros en 2025 avec des incertitudes sur les dotations de l'Etat et les recettes fiscales.

a. Les dotations de l'État et autres participations

La loi de finances ayant été votée tardivement et n'ayant aucune visibilité sur les dotations de l'Etat, la commune a reconduit les mêmes montants que 2024 soit 196 487 €.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Prévu 2025
DGF (forfaitaire)	568 340 €	486 930 €	418 273 €	256 676 €	258 900 €	196 487 €	196 487 €
Evolution DGF	-16,24%	-14,32%	-14,10%	-38,63%	0,87%	-24,11%	0,00%
DSU	223 995 €	236 806 €	248 713 €	260 258 €	273 833 €	297 718 €	297 718 €
Evolution DSU	-10,29%	5,72%	5,03%	4,64%	5,22%	8,72%	0,00%

La Dotation de compensation de la réforme de la Taxe professionnelle a déjà diminué en 2024, et est prévue encore à la baisse en 2025, passant de 3 868 460 € à 3 636 929 € soit - 6 %.

Les participations de nos partenaires (Région, Département, CAF) restent stables à 1,6 million d'euros.

b. Les recettes fiscales

En 2025, la commune maintient ses taux sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. La revalorisation de 1,7 % des bases locatives aurait dû permettre une légère augmentation du produit de fiscalité attendu.

Toutefois, la loi de finances 2025 a élargi les communes éligibles à la contribution au redressement des comptes de l'Etat, rendant ainsi la commune de Gardanne contributrice par un prélèvement sur sa fiscalité, via un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO). Par principe de prudence, la fiscalité est prévue comme suivant :

	Taux	Réalisé 2024	Estimé 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	41,98%	12 922 441 €	13 144 007 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	39,46%	57 475 €	58 453 €
Taxe d'habitation	22,30%	178 342 €	181 373 €
Total		13 158 258 €	13 383 833 €
		<i>DILICO estimé</i>	
		Inscrits au BP 2025	-139 000 €
			13 244 833 €

Concernant les autres recettes fiscales :

- ♦ Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) visant à compenser les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale est identique à 7 442 008 € ;
- ♦ La Taxe sur la consommation finale d'électricité est prévue à la baisse à 470 000 € ;
- ♦ La Taxe sur les pylônes électriques est stable à 126 000 € ;
- ♦ La Taxe sur la publicité extérieure est prévue en légère baisse à 200 000 € ;
- ♦ Les Droits de place prévus au même niveau que 2024 à 235 000 € ;
- ♦ Les Droits de mutations liés aux transactions immobilières sont reconduits à 850 000 €.

Concernant l'intercommunalité :

- ♦ Le FPIC est prévu à la baisse à 187 130 € ;
- ♦ L'Attribution de compensation est maintenue à 4 484 223 € ;
- ♦ La Dotation de solidarité communautaire est prévue à 256 916 €.

c. Les produits des services

Les produits des services correspondent aux recettes générées par l'application des tarifs publics notamment dans le secteur de l'enfance, de la culture et des sports, et des loyers perçus. En 2025, les recettes sont prévues à la hausse autour de 2,8 millions d'euros.

En 2025, les produits des services se répartissent comme suivant :

- ♦ Redevances d'occupations des domaines publics et droits de stationnement : 150 064 €
- ♦ Redevances à caractère culturel, social, d'enseignement et périscolaire : 1 422 537 €
- ♦ Produits forestiers : 4 000 €
- ♦ Revenus des immeubles : 557 734 €
- ♦ Portage repas : 320 000 €
- ♦ Restauration 3ème âge : 106 450 €
- ♦ Remboursement par la métropole : 118 000 €
- ♦ Réseau de chaleur : 405 000 €

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 647 083,00	0,00	2 804 651,40
7023	Menus produits forestiers	0,00	0,00	4 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	6 000,00	0,00	15 000,00
70312	Redevances funéraires	0,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	18 000,00	0,00	15 000,00
70323	Red. occupation dom. public	103 100,00	0,00	135 064,00
7037	Contribution pour dégradation des voies	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	139 431,00	0,00	141 358,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	1 000,00
7066	Redevances services à caractère social	673 807,00	0,00	789 450,40
7067	Redev. services périscolaires et enseign	752 000,00	0,00	908 179,00
706884	Produits titre gest* contrats assurances	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	7 100,00	0,00	9 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	31 645,00	0,00	237 000,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	17 000,00	0,00	16 000,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	4 000,00	0,00	5 000,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	0,00	5 600,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	120 000,00	0,00	118 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	775 000,00	0,00	405 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	12 165 956,00	0,00	12 370 277,00
73211	Attribution de compensation	4 484 223,00	0,00	4 484 223,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	0,00	0,00	256 916,00
73221	FNGIR	7 442 008,00	0,00	7 442 008,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	239 725,00	0,00	187 130,00
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	15 287 300,00	0,00	15 125 994,00
73111	Impôts directs locaux	13 157 407,00	0,00	13 244 833,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	850 000,00	0,00	850 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	119 893,00	0,00	126 161,00
73141	Accise sur l'électricité	700 000,00	0,00	470 000,00
73154	Droits de place	235 000,00	0,00	235 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	215 000,00	0,00	200 000,00
7318	Autres	10 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	7 271 157,10	0,00	7 029 308,69
74111	Dotations forfaitaire des communes	196 439,00	0,00	196 487,00
741123	DSU des communes	270 000,00	0,00	297 718,00
744	FCTVA	51 790,00	0,00	44 896,19
74711	Participation Etat emploi jeunes	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	37 000,00	0,00	37 000,00
7473	Participation départements	57 700,00	0,00	57 700,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	4 000,00
747813	Dotations versées au titre des MDPH	0,00	0,00	0,00
7478211	Participation Etat	15 000,00	0,00	15 000,00
7478222	Participation Caisses alloc. familiales	21 872,00	0,00	1 420 275,50
747888	Autres	1 442 027,10	0,00	117 610,00
748312	D.C.R.T.P.	3 868 460,00	0,00	3 636 929,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	52 863,00	0,00	1 128 348,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	1 217 006,00	0,00	36 248,00
7484	Dotations de recensement	4 000,00	0,00	4 097,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	37 000,00	0,00	33 000,00
74888	Autres	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	789 840,00	0,00	565 824,38
752	Revenus des immeubles	784 840,00	0,00	557 734,38
755	Dédits et pénalités perçus	5 000,00	0,00	3 000,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00
75738	Autres	0,00	0,00	4 900,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	190,00

2. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	8 468 928,37	0,00	8 496 259,00	0,00	8 496 259,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	25 600 000,00	0,00	25 847 000,00	0,00	25 847 000,00
014	Atténuations de produits	225 391,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 086 147,64	0,00	2 600 082,37	0,00	2 600 082,37
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		37 380 467,01	0,00	37 093 341,37	0,00	37 093 341,37
66	Charges financières	130 773,19	0,00	106 500,00	0,00	106 500,00
67	Charges spécifiques (3)	208 000,00	0,00	255 600,00	0,00	255 600,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		37 719 240,20	0,00	37 455 441,37	0,00	37 455 441,37
023	Virement à la section d'investissement (4)	13 054 075,80		14 590 433,23	0,00	14 590 433,23
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 854 600,00		1 443 290,30	0,00	1 443 290,30
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		14 908 675,80		16 033 723,53	0,00	16 033 723,53
TOTAL		52 627 916,00	0,00	53 489 164,90	0,00	53 489 164,90
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						53 489 164,90

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues en légère baisse, avec 37,5 millions d'euros.

a. Les charges à caractère général

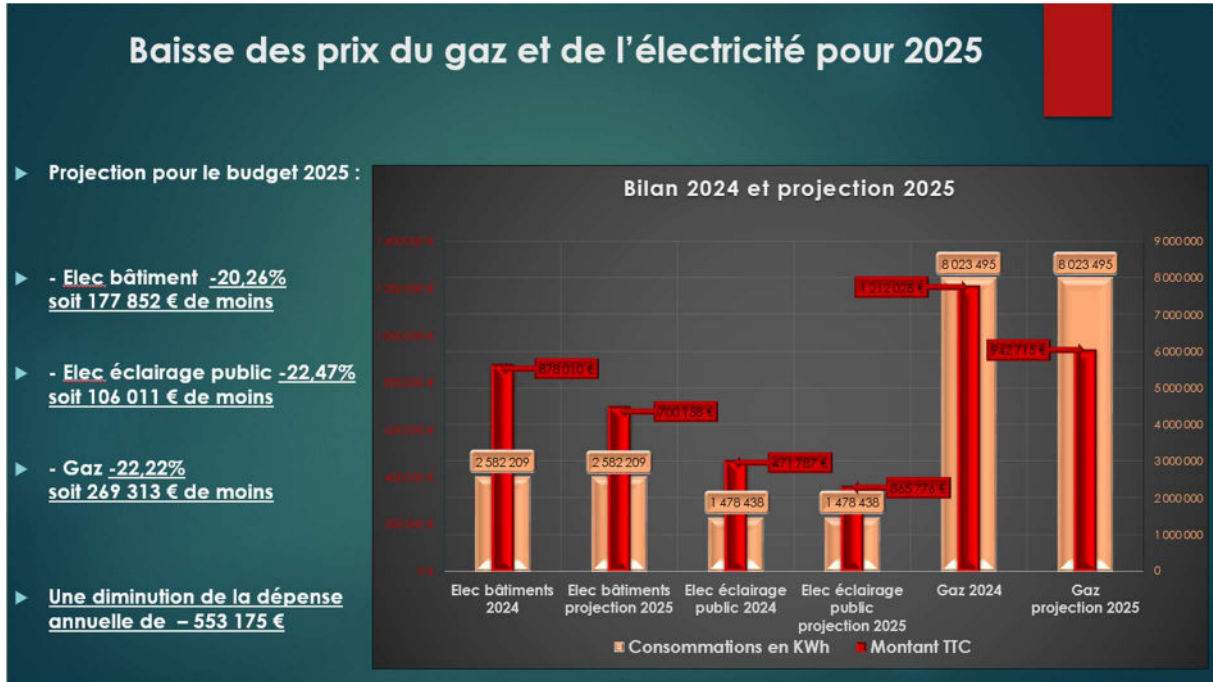
En 2025, les charges à caractère général sont maintenues à 8,5 millions d'euros dont 2,8 millions d'euros pour les fluides, et 1 million d'euros pour l'alimentation.

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP25
Charges à caractère général (011)	6 526 632,65 €	6 961 352,43 €	7 262 949,81 €	9 772 071,87 €	8 468 928 €	8 496 259 €
<i>Dont Fluides (eau, électricité, gaz, carburant)</i>	1 839 572,00 €	1 818 521,00 €	2 130 688,00 €	4 277 635,12 €	2 927 686 €	2 814 122 €
Evolution du chapitre 011	11,57%	6,66%	4,33%	34,55%	-13,34%	0,32%
Part des fluides sur les charges générales	28,19%	26,12%	29,34%	43,77%	34,57%	33,12%

En 2025, selon les estimations, il est prévu une baisse du coût de l'électricité et du gaz de 553 175 € par rapport à l'exécution 2024. Toutefois, les fluides pèsent pour 33,12 % sur le budget des charges à caractère général, et restent à un niveau largement supérieur à celui de 2020.

Il est difficile à ce stade d'élaboration budgétaire d'estimer précisément notre consommation énergétique compte tenu de l'aléa climat, et du plan d'actions mis en œuvre par la commune tant sur les usages que sur les investissements.

Ainsi, la consommation finale incluant les efforts, et donc les économies de consommation d'énergie, seront connus et définitifs au moment du vote du compte administratif 2025.



Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, la commune poursuit son plan d'actions pour une sobriété énergétique :

- Réduction de la consommation énergétique : limitation des températures dans les bâtiments et responsabilité des usages, extinction de l'éclairage des bâtiments architecturaux ; mise en place d'éclairage par détecteur de présence ;
- Réduction du parc automobile, acquisition de véhicules électriques, autopartage ;
- Rénovation thermique des bâtiments et installation de photovoltaïques ;
- Rénovation de l'éclairage public : passage aux lampes LED, mise en place d'horloges, réduction de l'intensité de l'éclairage ;
- Rénovation du réseau de chaleur et des chaudières des équipements publics ;

Ce plan d'actions et d'investissements a déjà de bons résultats sur notre consommation énergétique en KWh, et a permis d'absorber une partie du surcoût tarifaire.

Ainsi, il est constaté une baisse de la consommation énergétique de la commune sur les trois postes électricité bâtiments, éclairage public, et gaz.

	Elec bâtiments 2021	Elec bâtiments 2022	Elec bâtiments 2023	Elec bâtiments 2024	Elec bâtiments projection 2025	Elec EP 2021	Elec EP 2022	Elec EP 2023	Elec EP 2024	Elec EP projection 2025	Gaz 2021	Gaz 2022	Gaz 2023	Gaz 2024	Gaz projection 2025
Montant TTC	424 668	614 262	1 282 690	678 010	700 158	271 919	324 911	435 372	471 787	365 776	551 006	515 033	1 735 040	1 212 028	942 751
Consommations en kWh	2 602 961	2 687 480	2 941 929	2 582 209	2 582 209	1 879 796	1 653 565	1 553 306	1 478 438	1 478 438	10 862 289	9 242 640	8 745 254	8 023 495	8 023 495

Par ce budget, l'ensemble des actions et des politiques publiques mises en œuvre depuis 2020 en matière éducative, sportive, culturelle, sociale, environnementale ... ainsi que l'ensemble des moyens donnés aux services pour le fonctionnement et l'entretien des équipements publics, sont reconduits.

La commune a maintenu le service public et l'a même élargi depuis 2020 : élargissement du portage de repas avec une 3^{ème} tournée, le transport à la demande des seniors, création de la Brigade environnement, création de la réserve communale de sécurité civile, ouverture du poste de police municipale à Biver ; et prochainement le relais petite enfance, le foyer des seniors à Biver et la Maison du bel âge.

Soucieuse du cadre de vie des habitants, la commune lance en 2025 l'outil « J'aime ma ville » afin de permettre aux citoyens de signaler des défauts et dangerosité dans l'espace public et permettre une intervention rapide des services de la ville.

Enfin, l'année 2025 sera marquée par une nouvelle cause municipale « Tous artistes ! ». A cette occasion, plusieurs actions culturelles seront conduites par une grande partie des services de la ville avec des événements labélisés et de nouveaux événements. Cette cause permettra notamment de mettre l'accent sur les arts en tout genre, et notamment sur l'artiste peintre le plus célèbre ayant vécu à Gardanne : Paul CEZANNE.

Ainsi, la commune se donne les moyens de devenir toujours plus attractive, dynamique, et sûre, afin de permettre l'amélioration de la qualité de vie des gardannais.

b. Les charges de personnel

La politique des ressources humaines doit permettre une allocation optimale des moyens humains à la réalisation des missions de service public.

Elle doit ainsi accompagner les services dans la réalisation de leurs missions mais également s'assurer de la soutenabilité de ces moyens.

Face à l'enjeu du poids des dépenses de personnel sur le budget de fonctionnement de la commune qui oscillait à 75 % depuis plusieurs années, la municipalité s'est fixé l'objectif depuis 2021 de maîtriser ces charges afin de donner plus de souplesse à son budget, et par conséquent de dégager une meilleure épargne brute.

Les efforts mis en œuvre ont permis de contenir les dépenses de personnel.

Pour preuve, la part des dépenses de personnel est donc passée de 75,74% en 2019 à 69,97 % en 2024, alors même que les années 2023 et 2024 ont connu des revalorisations indiciaires.

Evolution des charges de personnel

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Charges de personnel (012)	23 788 487 €	24 203 419 €	25 216 119 €	25 271 732 €	25 321 898 €	25 747 867 €
<i>Evolution</i>	0,83%	1,74%	4,18%	0,22%	0,20%	1,68%
<i>Part des dépenses de personnel</i>	75,74%	74,25%	76,23%	71,30%	66,70%	69,97%

En 2024, les dépenses de personnel augmentent mais de manière contenue. En effet, le budget a été impacté par des mesures gouvernementales (revalorisation indiciaire, hausse des cotisations), par le versement de la prime pouvoir d'achat, ainsi que par le coût des heures supplémentaires générées par l'organisation des élections européennes et législatives.

En 2025, de nouvelles mesures réglementaires viennent alourdir le budget en 2025, et nous obligent à poursuivre les efforts autour des axes suivants :

- Le non remplacement systématique des départs d'agents et des absences, avec une réflexion sur l'organisation et les métiers ;
- Une gestion rigoureuse des heures supplémentaires et astreintes, basée sur les besoins de service,
- Une politique de reconnaissance des compétences internes avec un accompagnement aux mobilités internes, aux évolutions professionnelles et aux mutualisations des compétences.

Perspectives 2025

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Prévu 2025
Charges de personnel (012)	24 475 306 €	25 978 336 €	25 760 000 €	25 370 546 €	25 820 000 €	25 847 000 €
<i>Evolution</i>	1,77%	6,14%	-0,84%	-1,51%	1,77%	0,10%
Part des dépenses de personnel	71,58%	68,37%	67,37%	61,60%	67,47%	69,00%

En 2025, les dépenses de personnel sont prévues à hauteur de 25 847 000 €, avec une augmentation de 0,10 % par rapport au BP 2024.

Il est ainsi prévu :

- La participation employeur à la prévoyance à hauteur de 7 €/mois/agent,
- L'augmentation du taux de cotisation vieillesse à la CNRACL qui passe de 31,65 % à 34,65 %
- L'augmentation du taux de cotisation maladie qui passe de 8,88 % à 9,88 %
- L'application du nouveau Régime Indemnitare de la Police Municipale

En 2025, il n'est à priori pas prévu d'élection, et par conséquent l'enveloppe des heures supplémentaires liées à cette organisation n'est pas prévue sur le budget.

Données sur les effectifs de la collectivité

Typologie et évolution des effectifs

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Fonctionnaires	464	481	458	462	457
Contractuels	105	116	117	95	91
Vacataires	77	74	71	63	75
Total	646	671	646	620	623

Les effectifs se stabilisent et des recrutements sont en cours.

Départs à la retraite

	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
Nombre de départs à la retraite	16	15	21	21	16	17

*Il ne s'agit là que des départs annoncés, nous en aurons potentiellement en cours d'année également puisque les agents peuvent demander un départ jusqu'à 6 mois avant.

Structuration des effectifs par catégorie d'emploi

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Catégorie A	33	24	22	24	20
Catégorie B	50	49	73	74	73
Catégorie C	381	408	363	364	364
Total	464	481	458	462	457

c. Les subventions aux associations et participations

En 2025, les subventions versées aux associations et au CCAS sont en augmentation.

Ainsi, la subvention au CCAS passe de 847 000 € à 860 000 €, à laquelle s'ajoute l'acquisition d'un mini-bus de transport de personnes par la commune et mis à disposition au CCAS.

L'enveloppe des subventions aux associations passe à 610 000 € (avec une répartition au sein des associations différentes), à laquelle s'ajoute une enveloppe de 20 000 € pour maintenir des actions associatives dans les quartiers à forts enjeux dans le cadre de la politique de la ville, et ce malgré le retrait des financements de l'Etat. 22 000 € sont alloués aux cartes éco-asso.

La subvention d'équilibre pour la Régie des transports est prévue à la baisse compte-tenu du résultat de 2024, soit 131 708,29 €.

Enfin, la participation à l'Ecole Saint-Joseph qui a été réactualisée par délibération en 2022, est maintenue à 255 000 €.

d. Les charges financières

Compte-tenu de son encours de dette réparti sur 4 contrats d'emprunt à taux fixe, la commune a de faibles charges financières. Ainsi, les intérêts de la dette sont prévus à 92 829,02 € (hors ICNE).

	2021	2022	2023	2024	2025
Intérêts de la dette	248 861.70€	232 401.04€	156 836,25€	112 446,93 €	92 829,02 €

En 2025, les prévisions budgétaires sont prévues en légère hausse à 110 900 € dans le cas de la mobilisation d'un emprunt.

Partie 3 : La section d'investissement 2025

Le Budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 29 978 217,58 €.

1. Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	2 100 511,27	5 086 533,19	2 313 069,73	0,00	7 399 602,92
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 100 511,27	5 086 533,19	3 313 069,73	0,00	8 399 602,92
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	722 084,00	0,00	817 507,61	0,00	817 507,61
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	175 583,52	0,00	175 583,52
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	570 000,00	0,00	109 300,00	0,00	109 300,00
Total des recettes financières		1 302 084,00	0,00	1 112 391,13	0,00	1 112 391,13
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	809 000,00	0,00	32 500,00	0,00	32 500,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 211 595,27	5 086 533,19	4 457 960,86	0,00	9 544 494,05
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	13 054 075,80		14 590 433,23	0,00	14 590 433,23
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 854 600,00		1 443 290,30	0,00	1 443 290,30
041	Opérations patrimoniales (10)	5 500 000,00		4 400 000,00	0,00	4 400 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		20 408 675,80		20 433 723,53	0,00	20 433 723,53
TOTAL		24 620 271,07	5 086 533,19	24 891 684,39	0,00	29 978 217,58
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						29 978 217,58

a. Les Fonds et réserves

En 2025, il est prévu 537 507 € pour le FCTVA, en augmentation par rapport à 2024 puisque son montant est lié aux dépenses d'investissement réalisées en 2023.

La taxe d'aménagement est prévue en légère baisse à hauteur de 280 000 €.

Enfin, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, il est prévu d'affecter au compte 1068 la somme de 175 583,52 €.

b. Les subventions

En matière de subventions d'investissement, la commune poursuit sa démarche de recherche optimale des aides financières auprès des partenaires institutionnels pour tous ses travaux et acquisitions.

En 2025, il est prévu 2,3 millions de subventions (hors restes à réaliser et nouveaux dossiers), répartis comme suivant :

- ❖ Département (Travaux de Proximité et autres dispositifs) : 1 327 166 €
- ❖ Métropole (CCPD) : 39 932 € (*A noter la fin du contrat CCPD fin février 2025*)
- ❖ Etat : 679 479 €
- ❖ Région : 16 492 €

De nouveaux dossiers de demandes de subventions sont en cours de dépôt auprès des partenaires pour financer les nouvelles dépenses.

Enfin, les restes à réaliser en recettes concernant des dossiers de subventions notifiées sont intégrées au Budget primitif pour un montant de 5 086 533,19 €.

c. L'emprunt

Comme annoncé au débat d'orientations budgétaires, la commune a prévu de recourir à un emprunt d'1 million d'euros dont les conditions seront négociées lors d'une consultation bancaire et présentées en conseil municipal.

2. Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	2 547 236,00	386 592,44	1 900 399,60	0,00	2 286 992,04
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	80 000,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	5 952 872,41	1 013 297,63	8 452 077,47	0,00	9 465 375,10
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	9 744 163,83	1 975 679,63	8 844 405,72	0,00	10 820 085,35
Total des dépenses d'équipement		18 324 272,24	3 375 569,70	19 316 882,79	0,00	22 692 452,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	654 600,00	0,00	702 500,00	0,00	702 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	60 000,00	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		714 600,00	0,00	777 500,00	0,00	777 500,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	809 000,00	619 247,19	32 500,00	0,00	651 747,19
Total des dépenses réelles d'investissement		19 847 872,24	3 994 816,89	20 126 882,79	0,00	24 121 699,68
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	213 636,08		189 218,08	0,00	189 218,08
041	Opérations patrimoniales (7)	5 500 000,00		4 400 000,00	0,00	4 400 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		5 713 636,08		4 589 218,08	0,00	4 589 218,08
TOTAL		25 561 508,32	3 994 816,89	24 716 100,87	0,00	28 710 917,76
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						1 267 299,82
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						29 978 217,58

a. Le remboursement du capital de la dette

En 2025, le montant du remboursement du capital de la dette s'élève à 702 500 €.

Ce montant comprend le remboursement du capital de la dette existante pour 669 000 € ainsi que des crédits prévisionnels dans le cas de la mobilisation en cours d'année d'un nouvel emprunt.

b. Les dépenses d'équipement

Au titre de son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), la commune continue de mettre en œuvre les projets structurants s'inscrivant pleinement dans le cadre des engagements pris, afin de répondre à la problématique des équipements et des réseaux vétustes, vieillissants, et inadaptés aux besoins des habitants.

Le budget étant voté en équilibre, les dépenses d'équipement sont prévues à 19 316 882,79 €, dont 16,4 millions d'euros correspondent aux projets d'investissements 2025 présentés lors du débat d'orientations budgétaires.

La commune poursuit sa transition énergétique et écologique en investissant de manière importante dans la rénovation de ses éclairages et réseaux (1,1 M€) afin de réduire sa consommation énergétique. Elle investit également dans la rénovation des bâtiments (2,3 M€) en faveur de toutes les générations. D'une part, des séniors avec le projet d'aménagement de la maison dite Allione à Biver en un futur foyer, d'autre part, la commune prépare l'avenir des nouvelles générations en investissant dans un relais petite enfance, un centre de loisirs, et une Plateforme jeunesse.

La commune apporte une attention particulière à l'amélioration et à la préservation du cadre de vie de ses habitants. Ainsi, des investissements importants (3 M€) sont prévus pour la rénovation d'espaces publics, de voirie, d'aires de stationnements, et d'aménagements paysagers. Ce sont des aménagements toujours plus qualitatifs en cohérence avec notre charte de l'aménagement de l'espace public : désimperméabilisation des sols, végétalisation et fleurissement, meilleure accessibilité, installation de mobilier urbain moderne, aménagement de pistes cyclables, enfouissement des réseaux. En 2025, la place centrale de Biver (parking) ainsi que le parvis de l'église de Biver seront entièrement rénovés.

La municipalité réaffirme sa priorité à la sécurité de tous les habitants et des espaces publics, avec la poursuite du déploiement important du système de vidéoprotection. Ainsi, la commune compte à ce jour 77 caméras en fonction (contre 44 en 2020), et prévoit 31 caméras supplémentaires en 2025 sur des axes stratégiques et aux abords d'équipements publics.

Dépenses d'équipement	BP 2025
Projets structurants	7 882 020,00 €
<i>Construction d'un centre de loisirs</i>	2 690 000,00 €
<i>Réhabilitation du cinéma</i>	2 340 364,00 €
<i>Ecole modulaire</i>	320 000,00 €
<i>La Plateforme jeunesse</i>	2 531 656,00 €
Travaux bâtiments	2 352 090,26 €
<i>Foyer des seniors (Maison Allione)</i>	586 800,00 €
<i>Relais petite enfance</i>	502 000,00 €
<i>Sécurité incendie</i>	69 357,40 €
<i>Travaux bâtiments et contrôle d'accès</i>	1 193 932,86 €
Travaux éclairage public et rénovation énergétique	1 108 478,21 €
<i>Rénovation éclairage public en LED</i>	394 680,00 €
<i>Travaux sur les réseaux de chauffage et chaufferie</i>	213 798,21 €
<i>réhabilitation toiture pour panneaux photovoltaïques</i>	500 000,00 €
Vidéoprotection	259 600,00 €
Travaux voirie et espaces publics	2 632 429,20 €
<i>Parking du cinema</i>	543 600,00 €
<i>Aménagement abords du rond-point des Phocéens</i>	120 000,00 €
<i>Avenue 8 mai 1945</i>	200 000,00 €
<i>Avenue Pierre Brossolette</i>	350 000,00 €
<i>Place de Biver</i>	441 700,00 €
<i>Place de l'Eglise de Biver</i>	195 000,00 €
<i>SMED 13 - Avenue sainte victoire</i>	134 280,00 €
<i>Avenue de Mimet</i>	48 000,00 €
<i>SMED13 - Impasse des Platanes</i>	82 720,80 €
<i>Aménagement Aire de jeux</i>	50 000,00 €
<i>Etudes</i>	25 000,00 €
<i>Travaux voirie et aménagement</i>	442 128,40 €
Travaux environnement, cadre de vie et espaces verts	485 200,00 €
<i>Patrimoine historique</i>	40 200,00 €
<i>Parc Agro</i>	29 000,00 €
<i>Végatalisation des projets de voirie</i>	100 000,00 €
<i>Aménagement Paysager Cours de Fontvenelle</i>	45 000,00 €
<i>Aménagement d'un parcours Sport/Santé</i>	120 000,00 €
<i>Travaux forestiers</i>	35 000,00 €
<i>Réaménagement rond point du lycée</i>	35 000,00 €
<i>Réhabilitation de la fontaine du Bd Carnot et rue Jules Ferry</i>	30 000,00 €
<i>Travaux de maintenance cadre de vie et espaces verts</i>	51 000,00 €
Acquisitions et équipements	1 567 634,72 €
<i>Acquisition foncière</i>	158 500,00 €
<i>Acquisition véhicules et équipement</i>	51 000,00 €
<i>Acquisition mobilier et matériels tous services</i>	554 012,72 €
<i>Restitution vente foncière</i>	243 350,00 €
<i>Informatique</i>	560 772,00 €
Subventions facades	120 000,00 €
Total	16 407 452,39
Métropole	32 500,00 €
Total opérations remboursées	32 500,00 €

L'année 2025 est ainsi marquée par la livraison de deux équipements parmi les projets structurants : le cinéma et la Plateforme, et l'avancée des travaux de construction du centre de loisirs.

Pour une meilleure lisibilité et une information efficiente et transparente, ces projets sont suivis depuis le vote du budget 2024 en **Autorisation de programme (AP) / Crédits de paiement (CP)**.

L'AP/CP est une technique permettant la mise en œuvre de projets d'investissement pluriannuels menés par la collectivité.

Une **autorisation de programme (AP)** désigne une enveloppe budgétaire, votée par les élus en année N et consacrée à un projet d'investissement spécifique. Elle sera dépensée via des crédits de paiement (CP).

Les **crédits de paiement (CP)** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Sont concernés :

- L'aménagement de la plateforme jeunesse
- La réhabilitation du cinéma
- La construction du centre de loisirs

Les autorisations de programme comportant la répartition annuelle des crédits de paiement sont ajustées annuellement compte-tenu de l'exécution 2024 et des besoins de 2025. Les AP feront l'objet de délibérations spécifiques présentées en conseil municipal.

Les autorisations de programme sont ajustées et réparties comme suivant :

Autorisations de programme	Réalisations 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026	Reste à financer	Total
Réhabilitation du cinéma	82 489,53 €	2 340 364,00 €	691 432,15 €	0,00 €	3 114 285,68 €
Aménagement de la Plateforme	911 116,17 €	2 531 656,00 €	1 114 177,83 €	0,00 €	4 556 950,00 €
Construction du centre de loisirs	360 254,40 €	2 690 000,00 €	5 731 792,00 €	2 679 333,60 €	11 461 380,00 €

* Il est précisé que les montants sont en TTC ;

** La maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du cinéma et l'aménagement de la Plateforme a déjà été engagée en 2023 et a fait l'objet de restes à réaliser. Les montants correspondants ne sont donc pas intégrés à l'AP

Enfin, Les restes à réaliser en dépense de 2024 seront intégrés au Budget primitif pour un montant de 3 994 816,89 €, ainsi que le solde d'exécution d'investissement négatif de 1 267 299,82 €.

Conclusion

Le Budget Primitif 2025 intègre les orientations budgétaires abordées en conseil municipal.

Dans un contexte international et national instable, il est plus qu'impératif de préparer Gardanne aux enjeux du XXIème siècle afin de s'adapter aux données climatiques, préparer l'avenir des jeunes générations tout en étant attentifs à nos séniors.

La réalité comptable sera le reflet de la déclinaison raisonnable et financièrement maîtrisée des politiques publiques, que la municipalité a fait le choix de porter avec détermination, ambition et esprit de responsabilité.

La volonté de l'équipe municipale est de continuer à tout mettre en œuvre pour préserver une situation financière saine et pérenne, et pouvoir investir pour la commune.

L'année 2025 sera marquée par une poursuite des efforts engagés depuis le début du mandat en matière de dépenses de fonctionnement tout en poursuivant la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques, de nouvelles actions à destination de la population ainsi qu'en garantissant la qualité du service public.

Par ailleurs, les dépenses d'investissement seront plus élevées en 2025 avec la livraison de deux équipements majeurs (le cinéma et la Plateforme), et le démarrage des travaux du centre de loisirs. A cela, s'ajoute de nombreux investissements en matière de travaux de voirie et d'aménagement d'espace public, de travaux en faveur de la transition écologique et énergétique, de déploiement de la vidéoprotection et de rénovation des bâtiments publics.

Par son budget 2025, la municipalité démontre une gestion rigoureuse et sincère des finances publiques avec les efforts engagés depuis le début du mandat. Elle réaffirme ses choix de politiques publiques et sa volonté de répondre aux besoins des gardannais et bivérois.